

PROVINCE DE LIÈGE

Arrondissement de
WAREMME



A l'attention du Collège communal de / à
Rue du Cornuchamp, 5
4260 BRAIVES

DEMANDE DE PLAQUETTE POUR STÈLE MEMORIELLE

Je soussigné(e)
Demurant à..... Rue..... n°.....
Tel :..... Email :
Agissant en qualité de du / de la défunt(e) repris(e) ci-dessous.

prie par la présente, l'Administration communale de Braives, de bien vouloir me concéder une plaquette pour stèle mémorielle, au prix de **25€** (+ 2€ de taxe communale).

Informations reprises sur la plaquette (dimensions de la plaquette 8 x 12 cm) :

Stèle mémorielle au cimetière de :
Prénom du défunt :
Nom du défunt :
Date de naissance :
Date de décès :

La plaquette sera placée sur la stèle par les services communaux et est concedée pour 30 ans.

La redevance pour la fourniture et la pose de plaquette s'élève à **25€** (+ 2€ de taxe communale) et est due par la personne qui en fait la demande.

Le règlement de cette redevance s'effectuera au moyen du bulletin de versement envoyé dès que la demande de plaquette sera approuvée par le Collège communal.

Fait à, le/...../20.....

Signature.....



COMMUNE DU
PARC NATUREL
DES VALLÉES
DE LA BURDINALE
ET DE LA MEHAIGNE

Administration communale - Rue du Cornuchamp, 5 - 4260 BRAIVES
Tél. 019/69.62.80 - Fax 019/69.95.50
e-mail : info@braives.be - Site web : http://www.braives.be